



## Evolution de la procédure pénale datant de 1998

A l'audience du 18 novembre 2010, le Tribunal Correctionnel a décidé que l'affaire à charge, d'entre autres la SCA Wereldhave Belgium, est déclarée irrecevable dû au dépassement du délai raisonnable. La procédure pénale vient donc à échéance, sous réserve d'appel du ministère public. Ceci implique que la demande de confiscation du centre commercial Belle-Ile est également déclarée non recevable.

Le Gérant envisage l'issue de la procédure fiscale et administrative en cours avec confiance.

Vilvorde, le 18 novembre 2010

NV Wereldhave Belgium SA  
Le Gérant

Pour plus d'informations:

Wereldhave Belgium  
Eddy De Landtsheer  
Tel. + 32 2 732 19 00

[www.wereldhavebelgium.com](http://www.wereldhavebelgium.com)